

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE ROUSSILLON**

**Séance du 04 juillet 2024**

Nombre de membres afférents au conseil municipal	: 29
Nombre de membres en exercice	: 29
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 28
Date de la convocation	: 28 juin 2024
Date d'affichage de la convocation	: 28 juin 2024

**L'an deux mil vingt-quatre, le quatre juillet, à dix-huit heures trente**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel « l'Espace », 12 rue Anatole France, en application de l'article 2 du règlement intérieur, sous la présidence de Monsieur Robert Duranton, Maire.

**Présents** : Robert DURANTON, René PEY, Josette BONNET, Marc ROUSVOAL, Jean-Claude CANARIO, Pascale TORSIELLO, Hubert BREYSSE, Alain GIOVANELLI, Patrick ROTTINI, Martine GUYON, Brigitte DOREL, Anne IMBLOT, Sophie MARTY, Jean-Luc ANDRE, Bernard PERNOT, Béatrice KREKDJIAN, Stéphane GIBERT, Jean Claude GALLIFFET, Martine CABRERA.

**Pouvoirs** : Marie-Christine HAINAUD donne pouvoir à René PEY, Evelyne GUILLERMO donne pouvoir à Josette BONNET, Gérard BOUSSARD donne pouvoir à Pascale TORSIELLO, Nathalie LINOSSIER donne pouvoir à Alain GIOVANELLI, Annick DURAND donne pouvoir à Jean-Claude CANARIO, Alexandre HARO donne pouvoir à Marc ROUSVOAL, Yasin TOPAL donne pouvoir à Hubert BREYSSE, Myriam DIARRA donne pouvoir à Bernard PERNOT, Doriane GUILLOT-PATRIQUE donne pouvoir à Robert DURANTON.

**Absent** : Haquime LOUCHENE.

**Délibération n° 2024-35**

**Objet : Vente de la parcelle BD134 située au n°6 rue Grande**

Monsieur le Maire informe que la commune de Roussillon est propriétaire de la parcelle cadastrée BD134 située au n°6 rue Grande, d'une superficie de 77m<sup>2</sup>, édifiée d'une maison ancienne comprenant :

- un local professionnel en rez-de-chaussée (environ 46 m<sup>2</sup>),
- un logement au 1er étage (62 m<sup>2</sup>),
- une cave en sous-sol.

Cette maison étant inoccupée depuis le 1<sup>er</sup> mars 2023, la commune a reçu une proposition d'acquisition de ce bâtiment au prix de 80 000 €, en vue de l'installation d'une activité paramédicale au rez-de-chaussée dans le local professionnel et de la conservation et remise en état du logement existant à l'étage.

..../...

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** l'avis du service France Domaine de la Direction des finances publiques, en date du 20 juin 2024, qui a estimé le prix de vente de ce tènement à 80 000 €,

**SUR** proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré, **À L'UNANIMITÉ,**

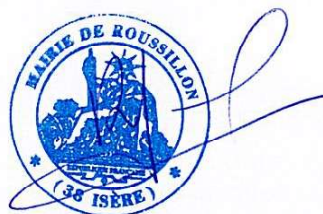
Vote	Nbre de Voix	Elus
Présents et représentés	28	
Présents	19	
Non-participation	0	
Abstentions	0	
Suffrages exprimés	28	
Pour	28	
Contre	0	

- **APPROUVE** la cession du bâtiment communal, situé au n°6 rue Grande à Roussillon (38150), cadastré section BD parcelle n°134, au profit de M. Antony, Daniel, Robert DESQUIENS et Mme Marie-Laure PAULY, ou de toute personne morale pouvant s'y substituer, pour la somme de 80 000 € (quatre-vingt mille euros) net vendeur.
- **PRÉCISE QUE** les frais d'acte notarié et de négociation seront à la charge exclusive des acquéreurs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et décisions afférents à cette cession.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,



**Josette BONNET,**  
Secrétaire de séance.



**Robert DURANTON,**  
Maire de Roussillon.